

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2269

présenté par

M. Lopez-Liguori, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui étudie les effets de l'implantation d'éoliennes en mer dans les cas des parcs de Saint Brieu et Saint Nazaire. Ce rapport émet des recommandations pour préserver la biodiversité dans le cadre de futurs projets.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour but de demander un rapport sur l'impact d'implantation d'éoliennes sur la biodiversité.

Les travaux provoquent un bruit très intense lors de l'installation des éoliennes, à l'étape du battage de pieux et du forage ; ces bruits causent la mort des poissons et autres animaux marins qui peuvent être piégés dans la zone de travaux. Si les animaux ne meurent pas, ils peuvent subir des lésions irréversibles. La bétonisation des fonds marins peut provoquer le développement d'un biotope étranger à la zone, attirant les espèces de poissons qui consomment ces nouvelles algues, microorganismes et crustacés et déstabilisant la faune existante. Certaines espèces peuvent être plus affectées que d'autres. Concernant la baie de Saint Brieuc par exemple, les travaux sur les éoliennes menacent les coquilles St Jacques, pouvant mettre en cause leur croissance de 13% en 2021.

Peu de données sont disponibles à ce sujet. Le manque de visibilité sur les impacts exacts sur la vie marine rend pertinent la demande d'un rapport sur ce sujet, afin d'être éclairé sur les conséquences écologiques de l'implantation des éoliennes en mer.